



Bail habitation meublé

Par Visiteur

Bonjour,

Les faits:

le 05/09/07 j'ai stipulé un bail meublé, avec contrat régulier, avec inventaire-état de lieux, pour la durée d'un an. Studio parfaitement équipé.

Le 23/05/08, plus de trois mois avant l'expiration, j'ai envoyé recommandée A.R., motivant la résiliation avec le fait que je veux vendre (mandat aux agences, acquéreur presque trouvé).

La locataire refuse de quitter les lieux sous prétexte qu'elle ne trouve pas ailleurs. De plus, elle a dégradé des meubles, cassant par exemple la vitre du four, elle ne m'a jamais versé la caution dont contrat (130 Euros), ni présenté l'assurance incendie stipulée.

J'ai les clés. Je veux l'expulser. Comment l'expulser physiquement? puis-je entrer en son absence, mettre un cadenas à la porte, et déposer dehors sur la terrasse ses choses? quelles précautions dois-je prendre?

Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Vous devez engager une procédure en expulsion devant le tribunal d'instance. C'est assez long surtout si votre locataire n'y met pas du sien.

Le mieux pour l'instant est d'aller voir un huissier afin qu'il délivre un commandement d'avoir à libérer les lieux.

Vous ne pouvez pas mettre un cadena et la mettre à la porte manu militari.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

merci. Pourquoi pas en référé? Puis-je assigne tout seul, ou me faut-il un avocat?

L'électricité et l'eau dépendent de ma maison, puis je les couper?

Par Visiteur

Bonjour.

Le référé n'est qu'une première étape dans la procédure d'expulsion. L'huissier est généralement un bon conseiller dans ce genre de procédure. Je vous conseille d'en contacter un très rapidement.

Vous ne pouvez pas couper l'eau ni l'électricité.

L'avocat n'est à ma connaissance pas obligatoire dans cette procédure.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Néanmoins, dites aux responsables du site web que le vôtre mérite d'être aux premières places des moteurs de recherche.

Par Visiteur

Je vous remercie. C'est toujours agréable d'avoir de bons échos.

A bientôt j'espère.